ACTIONS COLLECTIVES SOUTENUES PAR DES TECHNICIENS DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

Pour qui ?

Famille bénéficiant ou non d'une intervention individuelle au domicile, avec au moins un enfant à charge, ou à naître

Pourquoi ?

- contribuer au développement d'actions sur certains territoires à partir d'une analyse des besoins
- contribuer à l'accompagnement de familles vulnérables
- permettre, dans le cadre des problématiques repérées, des échanges entre les familles avec le soutien d'un professionnel : échanges de pratiques, d'expériences, montage d'un projet collectif, recherche de « trucs et solutions »...

Les champs prioritaires de développement des actions collectives sont l'accompagnement de la fonction parentale, l'accompagnement « logement », l'insertion des isolés bénéficiaires du rSa.

Avec qui ?

L'animation des groupes est assurée par une ou des TISF ou par une TISF et un professionnel d'une autre structure.

Mais aussi avec ?

Les maisons de quartier ou centres sociaux, les services du Département et de la CAF, les CCAS, les associations, les communes ...etc

Comment ?

Pas de dossier à constituer, les activités sont ouvertes, sans inscription préalable. L'activité est gratuite, mais l'adhésion éventuelle à une association ou à un centre social peut être demandée pour bénéficier d'une assurance. Si un projet est travaillé par le groupe : goûter, sortie familiale ... une participation aux frais peut être demandée.

Document à fournir ?

Numéro d'allocataire Caf

Nord le Département

urafad

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf du Nord